

Compte-rendu du GT Données

A Rennes, le 15 novembre 2024

Participant.e.s

- 12 présent.e.s
- DREAL (Manon Dubot, Clément Roger)
- Région Bretagne (Delphine Pajot, Enora Keromnes, Lucie Prod'Homme, Laetitia Dacquay, Gaëlle Bodinaud, Clément Bader)

Ordre du jour

Les points abordés durant ce temps ont été les suivants :

- **Introduction**
 - Rappel du contexte
 - Bilan du précédent GT
- **Intervention du SMG35**
 - Présentation des données utilisées par le SMG et leurs limites
 - Valorisation des données
- **Présentation des travaux menés par l'OEB**
- **Fiche action et perspectives**

Présentation et relevé de décisions

Cf. support de présentation

- **Contexte et création du GT**
 - Volonté post-sécheresse de 2022 d'anticiper des situations de crise sur la ressource en eau
 - Contexte d'augmentation de la population nécessitant un accueil et aménagement durable : aider les décideurs publics à mieux estimer la capacité d'accueil de leur territoire, accompagner les porteurs de projets (Règle II-5 du SRADDET)
 - Co-portage politique de la Région et de l'Etat pour objectiver les prélèvements et les consommations d'eau, et à moyen terme créer un outil dédié (Eco-Watt de l'eau)
 - Volonté de partager, voire de lever des problématiques en termes de connaissance et partage des données disponibles
 - Groupe qui a vocation à produire des informations utilisables par tous les territoires

- **Bilan du GT du 16 avril 2024 : objectifs principaux**
 - Production d'un état des lieux détaillé sur les données manquantes et celles à disposition sur le territoire breton
 - Valorisation de ces données dans un rapport avec des éléments chiffrés et de la cartographie.

- **Intervention du SMG35**
Cf. support de présentation

Échanges entre participant.e.s

- Importance de capitaliser des données en lien avec :
 - l'aménagement du territoire (SRADDET, SCOT)
 - la base de données SISPEA (annuelle)
 - aller vers du relevé mensuel ?
 - les RPQS
 - la question des usages : élargir le périmètre des prélèvements en intégrant les prélèvements sur les milieux au-delà des prélèvements liés à l'eau potable. Intérêt aussi à prévoir la sollicitation sur les infrastructures et sur la ressource, grâce à des données fiables
 - Capitaliser sur le référentiel national d'ASTEE (dans l'objectif d'un dictionnaire de données)
 - De se donner du temps, pour permettre le lien entre les travaux du territoire et de l'échelon régional (collecte de données à venir, méthode en cours notamment avec l'expérience sur le SDAEP 22)
 - S'appuyer sur l'expertise des territoires, s'entendre sur le « qui fait quoi »
 - Construire des données à viser pédagogiques en fonction/adaptées de la cible, pour promouvoir la sobriété et les économies d'eau.
-
- **Présentation des travaux menés par l'OEB (stage de Baptiste Masson)**
Cf diaporama joint

Échanges entre participant.e.s

- Quelques précisions
 - Consolidation à l'échelle du département en mars N+2 et transmises à SISPEA
 - Collecte hebdomadaire sans automatisation des données de production
 - Données de consommations : un travail en proximité est à faire avec les acteurs du territoire
 - Demande préalable à faire au syndicat AEP pour établir une carte des interconnexions

- **Des limites soulevées sur la valorisation des données régionales**
 - Vigilance car les services sont organisés différemment d'une structure à l'autre. Cela amène à avoir différentes structurations des données, différentes définitions

- besoin de pédagogie sur le fonctionnement des services AEP pour les autres acteurs du territoire
- proposition de faire un **dictionnaire des données SIG** par objet « canalisation », « usine », « réservoir »
- Interrogation sur l'opportunité d'utiliser un web-SIG pour la mutualisation et l'actualisation des données cartographiques. Comment faire vivre ce référentiel à l'avenir ?

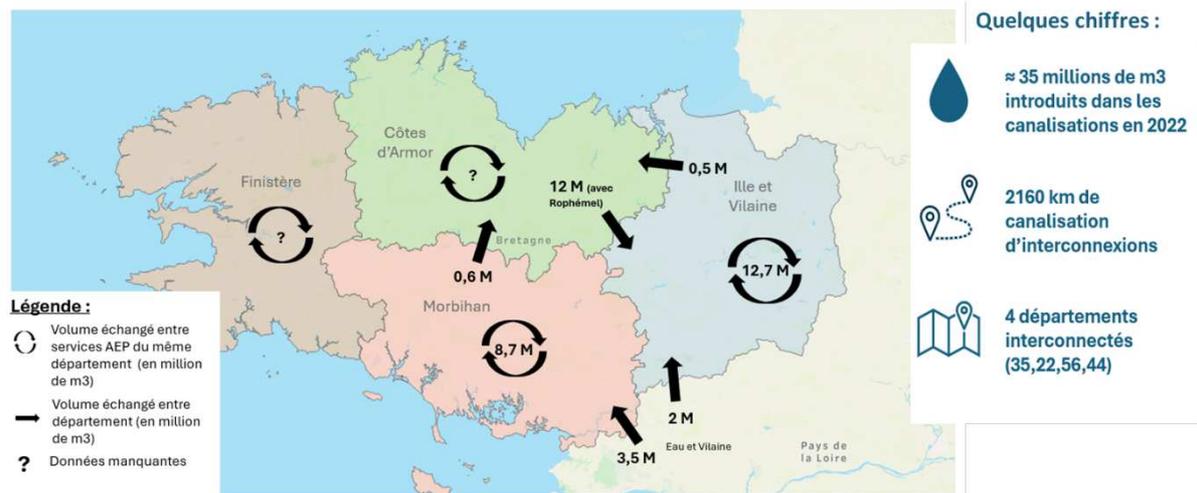
Échanges sur les cartes produites dans le cadre du stage réalisé à l'OEB

- Sur la **carte des canalisations** :



- Vigilance, elle semble incomplète
- Intégration du Finistère à penser
- Des informations portent sur des canalisations taguées sécurisation et pas sur la distribution ou la production.

- Sur les **volumes échangés** entre les collectivités :



- Quid d'une diffusion ou non de ce type de carte, s'entendre sur les choix de représentation
- Vigilance car par exemple il apparaît que l'Ille et Vilaine importe de l'eau. Mais les imports correspondent seulement à 7 % des volumes d'eau mis en distribution, contrairement à ce que laisse penser la carte.

- Interrogation quant à la signification technique, proposition de comparer aux volumes consommés ou mis en distribution sur le Département
- Vigilance sur les limites administratives : les BV sont souvent à cheval sur plusieurs départements et les usines parfois localisées en dehors des territoires des collectivités distributrices, sans que cela ne constitue un import (exemples de Rophemel et de Ferel)
- Carte de transfert d'eau : plus de 90 % de l'eau n'est pas transférée entre départements.
- Intérêt d'affiner les cartes pour faire preuve de davantage de pédagogie, notamment en situation de crise
- Intérêt de l'appui d'une structure publique neutre dans cet exercice, capitaliser sur les études (H.M.U.C, autre)

Sur les perspectives de travail

- Poursuite par l'OEB à la mise en commun et la valorisation des données AEP régionales
- Echanger sur les scénarios d'adaptation des territoires (schémas départementaux AEP, études HMUC).
- Consolider la carte des interconnexions (sans géolocalisation des réservoirs et des usines)
- Faire le lien entre les périmètres : exemple : Eau du Morbihan n'est pas départemental, car par exemple hors Vannes et Lorient
- SISPEA : à noter qu'il va être obligatoire de remplir SISPEA pour tout acteur, avec un enjeu à accompagner le bon remplissage de l'outil.
- Proposition de l'OEB pour la réalisation d'outils simplificateurs, utilisables par d'autres structures à des fins pédagogiques. Bretagne compétitivité est preneuse de documents pédagogiques pour les aider dans leurs missions.

Conclusion

Validation de la fiche action

La fiche modifiée et validée est jointe au présent compte-rendu.